

## FOIRE AUX QUESTIONS

Programme de distribution personnalisée de l'annuaire Page Jaunes<sup>MC</sup>

*(Défiler vers le bas pour la section FAQ de l'annuaire résidentiel)*

### **2. Comment puis-je obtenir davantage d'annuaires ou me retirer de la liste de distribution de Groupe Pages Jaunes ?**

Pour recevoir davantage de copies ou pour vous retirer de la liste de distribution de l'annuaire Pages Jaunes<sup>MC</sup>, vous devez compléter le formulaire en ligne au [www.ypg.com/distribution](http://www.ypg.com/distribution). Si vous n'avez pas accès à l'Internet, vous pouvez appeler le 1 800 268-5637.

La liste de distribution concerne seulement les résidences et ne s'applique pas aux entreprises.

### **3. Combien de temps dois-je attendre avant que mon inscription soit valide ?**

Les demandes reçues au moins 30 jours avant la période de livraison seront traitées pour l'année en cours. Après cette période, elles seront traitées l'année suivante.

### **4. Mon inscription est-elle permanente ?**

Non. Votre inscription est valide pour deux livraisons d'annuaire. Par la suite, vous devrez vous inscrire à nouveau au [www.ypg.com/distribution](http://www.ypg.com/distribution) ou en appelant au 1 800 268-5637.

### **5. Vais-je recevoir une confirmation ?**

Oui. Une fois que vous vous serez inscrit en ligne, vous recevrez un courriel de confirmation. Pour ceux qui s'inscrivent par téléphone, un représentant de distribution vous confirmera votre choix. Veuillez noter que ce sera votre responsabilité de vous inscrire à nouveau après deux livraisons d'annuaire.

### **6. Vais-je recevoir un avis de Groupe Pages Jaunes lors de l'expiration de mon inscription ?**

Il sera de votre responsabilité de vous réinscrire pour recevoir plus de copies ou pour vous retirer de la liste de distribution après deux livraisons d'annuaire.

### **7. Si je reçois un annuaire après avoir fait la demande d'être retiré de la liste de distribution, que peux-je faire ?**

Les demandes reçues au moins 30 jours avant la période de livraison seront traitées pour l'année en cours. Après cette période, elles seront traitées l'année suivante.

Si vous avez respecté la condition précédente et que vous avez reçu un annuaire, vous pouvez contacter notre centre de distribution en appelant au 1-800-268-5637.

**8. Qu'arrive-t-il si je change d'idée ? Puis-je m'inscrire pour être ajouté à la liste de distribution ?**

Oui. Pour être ajouté à la liste de distribution ou pour changer votre commande d'annuaire, vous n'avez qu'à visiter le [www.ypg.com/distribution](http://www.ypg.com/distribution) et compléter à nouveau le formulaire en ligne.

**9. Puis-je inscrire un ami ou un membre de ma famille pour retirer leur nom de la liste de distribution ?**

Non. Vous pouvez seulement inscrire votre propre adresse postale pour vous retirer de la liste de distribution.

**10. Si je possède plus d'une ligne téléphonique, ai-je besoin de m'inscrire pour chacune des lignes séparément ou je peux m'inscrire pour toutes mes lignes téléphoniques ?**

Une seule inscription suffit étant donné que la liste de distribution se base sur les adresses. Une fois votre adresse inscrite, vous ne recevrez plus les annuaires sélectionnés pour les deux prochaines livraisons.

**11. Si je déménage, ai-je besoin d'inscrire ma nouvelle adresse pour être retiré de la liste de distribution ?**

Vous devez vous inscrire à nouveau avec votre nouvelle adresse.

**12. Comment puis-je retirer mon nom des listes de distribution d'autres éditeurs ?**

Chaque éditeur d'annuaire possède sa propre liste de distribution. Pour le moment, vous êtes responsables de contacter chaque éditeur dans votre communauté.

**13. Pourquoi les compagnies de téléphone ne peuvent pas retirer mon nom de la liste de distribution de Groupe Pages Jaunes ?**

Groupe Pages Jaunes est l'éditeur officiel pour plusieurs compagnies de téléphone, mais elle opère indépendamment avec sa propre liste de distribution. Vous devez donc contacter Groupe Pages Jaunes directement afin de vous retirer de la liste de distribution.

**14. Il est obligatoire de fournir mes renseignements personnels ? Comment sont-ils utilisés ?**

Nous demandons votre nom et votre adresse pour assurer la livraison de l'annuaire résidentiel à tous ceux qui en demandent une copie.

Pour valider votre demande, nous demandons votre courriel. Vos renseignements personnels ne seront pas divulgués ni utilisés à d'autres fins. Consultez notre [déclaration de confidentialité](#) pour plus d'information.

## FOIRE AUX QUESTIONS

### Demander un annuaire résidentiel

*(Défiler vers le haut pour la section FAQ de l'annuaire Pages Jaunes)*

#### **1. Comment puis-je obtenir une copie de l'annuaire résidentiel ?**

Les annuaires résidentiels, entièrement dévoués à trouver une personne, sont distribués seulement sur demande dans les marchés Montréal, Québec, Gatineau-Ottawa, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton. Pour commander votre copie, veuillez compléter le formulaire en ligne au [www.ypg.com/distribution](http://www.ypg.com/distribution) ou appeler au 1 800 268-5637.

#### **2. Mon inscription est-elle permanente ?**

Non. Votre inscription est valide pour deux livraisons d'annuaire. Par la suite, vous devrez vous inscrire à nouveau au [www.ypg.com/distribution](http://www.ypg.com/distribution) ou en appelant au 1 800 268-5637.

#### **3. Vais-je recevoir une confirmation ?**

Oui. Une fois que vous vous serez inscrit en ligne, vous recevrez un courriel de confirmation. Pour ceux qui s'inscrivent par téléphone, un représentant de distribution vous confirmera votre choix. Veuillez noter que ce sera votre responsabilité de vous inscrire à nouveau après deux livraisons d'annuaire.

#### **4. Vais-je recevoir un avis de Groupe Pages Jaunes lors de l'expiration de mon inscription ?**

Il sera de votre responsabilité de vous réinscrire pour recevoir plus de copies après deux livraisons d'annuaire.

#### **5. Si je ne reçois pas un annuaire après avoir fait la demande d'être retiré de la liste de distribution, que peux-je faire ?**

Prévoyez de 5 à 10 jours d'ouverture avant de recevoir votre annuaire ou contactez notre centre de distribution en appelant au 1 800 268-5637.

#### **6. Qu'arrive-t-il si je change d'idée ? Puis-je m'inscrire pour me retirer de la liste de distribution de l'annuaire résidentiel ?**

Oui. Pour changer votre demande d'annuaire, vous n'avez qu'à visiter le [www.ypg.com/distribution](http://www.ypg.com/distribution) et compléter à nouveau le formulaire en ligne ou appeler au 1 800 268-5637.

**7. Puis-je inscrire un ami ou un membre de ma famille pour recevoir un annuaire résidentiel ?**

Non. Vous pouvez seulement inscrire votre propre adresse postale pour demander un annuaire résidentiel.

**8. Si je déménage, ai-je besoin d'inscrire ma nouvelle adresse pour être retiré de la liste de distribution ?**

Vous devez vous inscrire à nouveau avec votre nouvelle adresse.

**9. Il est obligatoire de fournir mes renseignements personnels ? Comment sont-ils utilisés ?**

Nous demandons votre nom et votre adresse pour assurer la livraison de l'annuaire résidentiel à tous ceux qui en demandent une copie.

Pour valider votre demande, nous demandons votre courriel. Vos renseignements personnels ne seront pas divulgués ni utilisés à d'autres fins. Consultez notre [déclaration de confidentialité](#) pour plus d'information.